Mainvilliers le MAG'

n° 2

ville-mainvilliers.fr

MARS - AVRIL 2021

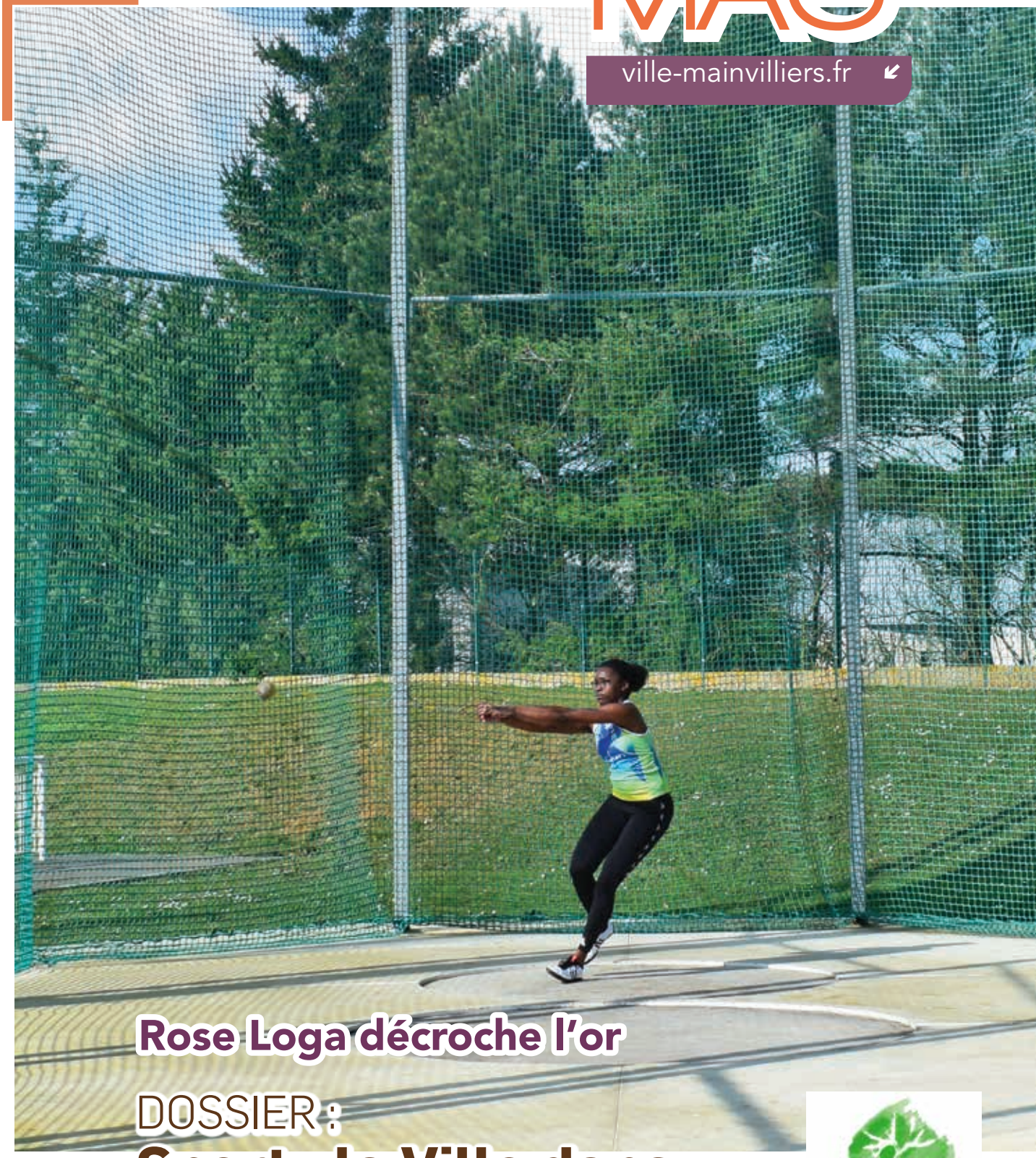

Rose Loga décroche l'or

DOSSIER :

Sport : la Ville dans les starting-blocks !

MAINVILLIERS
Entre Ville et Campagne

SOMMAIRE

3. Editorial
La ville engage de nombreux chantiers !

4. La Ville et la vie en images
Photos

6. Développement durable
Acquisitions de clichés thermographiques

CCAS et solidarité
Partenariat EREA - épicerie solidaire

7. Cadre de vie
La Ville plaide pour un éclairage à LED

8. Citoyenneté
«Ça ira mieux en le disant»

9. Sport
À la rencontre de Rose Loga ...

10. Dossier
La Ville dans les starting-blocks

12. Tranquillité et sécurité publique
Les moyens de la Police renforcés

13. Services à la population
Mise en accessibilité du cimetière

14. Economie Sociale et Solidaire
La 118è Micro-Folie ... à Mainvilliers

17. Politique de la Ville
La Maison des Projets ouvre ses portes

18. Culture
Bibliothèque : Jean de la Fontaine

20. Éducation
Un autre regard sur les ATSEM

23. Jeunesse
Jobs coup de pouce pour les Mainvillois

Petite enfance
Reprise des activités

24. Urbanisme
Travaux

25. Ils font la ville
Focus sur Magou Konaté

26. Action Economique de Proximité
Zoom sur nos commerçants du marché

28. Santé
Face à la pénurie de médecins généralistes, quelles initiatives ...?

29. À toutes fins utiles
Coordonnées

30. Paroles d'administrés
Les questions

31. Paroles d'élu(e)s
Mainvilliers, Ensemble pour l'Avenir
Ensemble Passons à l'Action

P.22

Directeur de Publication : **Aziz Bouslimani**

Rédaction :
Ville de Mainvilliers
Hôtel de ville Place du Marché
CS 31101 – 28305 Mainvilliers Cedex
Tél : 02 37 18 56 80
Courriel :
mairie@ville-mainvilliers.fr

Impression :
TOPP Imprimerie
5, ZA Croix Saint Mathieu
28320 Gallardon
Tel : 02 37 31 08 00

Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
PEFC 10-31-2709
pefc-france.org

IMPRIM'VERT © 2020 - 6219
Démarche de diminution de l'impact environnemental

Édito

Pour préparer des jours meilleurs, la ville engage de nombreux chantiers !

Pendant que la vaccination des personnes âgées se déroule lentement, les beaux jours ont fait leur apparition.

Si de nombreux équipements publics sont fermés, la majorité municipale est au travail pour investir massivement dans les écoles, dans l'amélioration du cadre de vie et dans les équipements sportifs.
Après le débat d'orientation budgétaire, lors duquel vos élus ont décidé d'une non augmentation des impôts, le Conseil municipal du mois de mars portera sur le vote du budget !
Après les travaux de l'ALSH qui ont débuté, ceux du Pôle Petite Enfance démarreront avant la fin de l'année 2021. Cette nouvelle structure offrira plus de 1.100 m² d'espaces dédiés aux tout-petits et professionnels.
A côté de cela, les travaux dans les écoles se poursuivront afin d'améliorer les conditions de scolarité et d'enseignement.

Autre priorité : la santé !
Face à la pénurie de médecins généralistes qui touche de nombreuses communes, notre ville étudie la faisabilité d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire ou d'un cabinet médical, en s'appuyant notamment sur les subventions de la Région : Objectifs ? Tout mettre en œuvre afin de faire venir de nouveaux médecins sur Mainvilliers avec la présence d'autres spécialistes. La Ville recherche les sites susceptibles d'accueillir cette structure.

Sans faire la liste exhaustive des investissements, les sportifs bénéficieront également de nouvelles structures. Au-delà des travaux des nouveaux vestiaires du stade Bernard Maroquin qui débuteront prochainement, deux espaces de musculation en plein air seront installés sur les sites sportifs Pierre de Coubertin et Bernard Maroquin. Pour les jeunes et moins jeunes, un espace « sport / loisir » sera créé sur la « Bilterie » en accès libre.

Enfin, de nouveaux aménagements de voirie et d'espaces verts seront réalisés pour améliorer la qualité des espaces publics (stationnement, circulation piétonne…).
Le détail du budget vous sera présenté dans une édition ultérieure. Dans l'attente, soyez assurés de ma détermination à agir utilement pour améliorer les conditions de vie de toutes et tous.

Transparence de la Vie publique : le Tribunal Administratif d'Orléans a le 12 février dernier annulé les élections municipales de Mainvilliers. Un recours ayant été déposé auprès du Conseil d'Etat, la vie municipale suit son cours dans l'attente de la nouvelle décision de justice qui interviendra dans plusieurs mois.

Michèle BONTHOUX
Maire de Mainvilliers
Conseillère régionale

AGENDA

- **Jeudi 25 mars** 18h30
  salle des fêtes : conseil municipal*
- **Samedi 27 mars** 10h
  centre-ville : balade urbaine
- **Samedi 10 avril** 10h
  quartier Tallemont : balade urbaine
- **Mercredi 21 avril** 18h30
  salle Esmeralda : réunion de préparation de la fête des voisins
- **Jeudi 22 avril** 18h30
  salle des fêtes : conseil municipal*

*Le protocole sanitaire en vigueur en Eure-et-Loir interdit la présence du public au conseil municipal du mois de mars

Remise de cadeaux du concours «Dessine ton rêve de Noël» : 26 enfants de 3 à 10 ans ont été récompensés pour leurs dessins par les élu(e)s et l'ACAAM le 30 janvier.

Mémoire de quartier : une journée de recueil de témoignages sur le quartier de « La Banane » a été organisée le 21 janvier par le Conseil Citoyen de Mainvilliers et la Maison des Projets.

Service de mini-bus : la municipalité a mis en place ce service pour accompagner les personnes âgées de 75 ans et plus ne pouvant pas se déplacer seules vers le centre de vaccination Covid-19 sur les créneaux dédiés

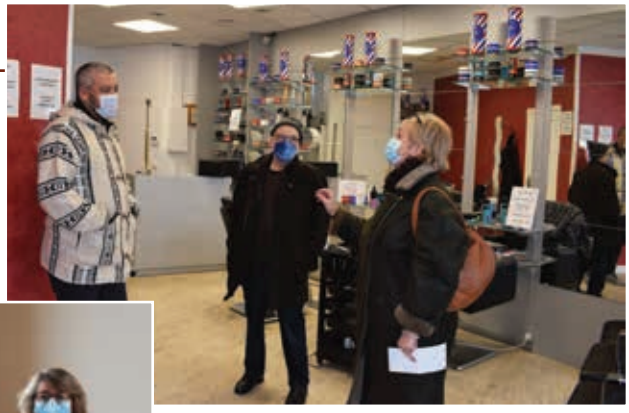

Rencontre avec les commerçants : Michèle Bonthoux est allée, en ce début d'année, échanger avec les commerçants..

Choix des menus des écoles : les délégués de classe des cours moyens de Coubertin ont participé aux choix des menus en présence du prestataire, des services de la Ville et de Christophe Defrance, adjoint au maire.

Cérémonie pour les agents médaillés du travail et les agents retraités : les élu(e)s leur ont remis des cadeaux le 12 janvier afin de les remercier pour leur implication au service du public.

Neige : les agents de la Ville se sont mobilisés pour dégager la voirie dès le 10 février.

Panneaux d'informations du sentier-nature de Seresville : rénovation et installation afin de faire connaître aux promeneurs la biodiversité des bois.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aziz Bouslimani
1er adjoint au maire, référent du pôle économie sociale et solidaire, développement durable, politique de la ville, communication

Acquisitions de clichés thermographiques au cours de l'hiver 2021

Dans le cadre de la politique de rénovation énergétique de Chartres métropole, des relevés thermographiques ont été effectués au cours des dernières semaines. Après Chartres en 2019, cette campagne de photographies thermographiques a été réalisée sur les communes de Lucé et Mainvilliers.

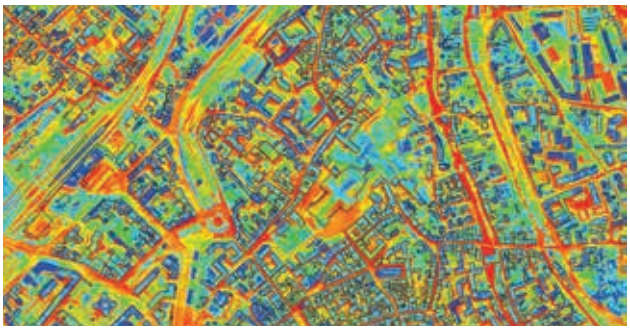

Un avion équipé d'un scanner infrarouge a survolé la ville afin d'obtenir des images des déperditions thermiques des toitures. Cette opération peut être à l'origine de certaines nuisances sonores car elle nécessite, pour être concluante, que l'avion passe plusieurs fois au-dessus des habitations, de nuit et à assez basse altitude.
Ce vol, indispensable pour établir un premier diagnostic énergétique du bâti, bénéficie de toutes les autorisations de survol et s'effectue en toute sécurité.

Les clichés réalisés vous permettront d'acquérir des informations précieuses sur l'isolation de votre logement au printemps prochain (les dates vous seront communiquées ultérieurement) lors des permanences du service Chartres Rénov' Habitat au guichet unique à Chartres ou lors de permanences sur la commune.

Distribution des sacs poubelle : changement d'horaires

La distribution des sacs poubelle prévue à Mainvilliers, par Chartres métropole, jusqu'au 27 mars s'adaptera au couvre-feu, si celui-ci est toujours actif pour les dates annoncées. Elle sera ouverte aux jours habituels mais les horaires changent : lundi de 12h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 9h à 17h30 sans interruption, samedi de 9h à 12h30. Rendez-vous au local derrière le bureau de Poste au 135 avenue de la Résistance.

CCAS ET SOLIDARITÉ

Laetitia Fernandes
adjointe au maire, déléguée au CCAS et à la solidarité

Les élèves de l'EREA mobilisés pour l'épicerie solidaire

Les élèves de l'EREA François Truffaut ont fabriqué et collecté des objets ou denrées alimentaires dans le but de les offrir à l'épicerie solidaire. Cette remise de cadeaux s'est faite en présence de Laetitia Fernandes, élue à la solidarité et Vice-présidente du CCAS.

Les professeurs, ainsi qu'une partie des élèves ayant participé au projet, se sont déplacés à l'épicerie solidaire pour remettre le fruit de leur travail à la responsable de la structure. Les objets fabriqués ont tous été réalisés par les élèves dans leurs domaines de compétence.
Ces cadeaux ont pu être remis aux bénéficiaires durant la semaine du 21 décembre.

L'épicerie solidaire tient à remercier sincèrement toute l'équipe de l'EREA et, en particulier, les élèves qui ont souhaité donner de leur temps et se sont investis dans un projet humain « pensez aux autres ». Un beau projet, de belles réalisations, des bénéficiaires comblés.

La Ville plaide pour un éclairage à Led

Romyns-Félix Charon
adjoint au maire, référent du pôle urbanisme et cadre de vie

L'éclairage public est devenu, comme presque partout en France, une compétence de l'intercommunalité. Face aux nombreuses sollicitations des habitant-e-s, mais aussi en raison de la vétusté du réseau sur Mainvilliers, la Ville plaide pour un éclairage à Led.

Un peu partout en France, le passage à l'éclairage à Led (ou diodes électroluminescentes) a permis de faire baisser la facture énergétique de 50 à 70 %. Les Leds permettent à la fois de remplacer les lampes énergivores et de moduler l'éclairage en fonction des usages. A Mainvilliers, le réseau d'éclairage étant vétuste, la municipalité a sollicité Chartres métropole pour travailler sur un programme de remplacement du parc d'éclairage public sur plusieurs années. Dans un courrier adressé à la Communauté d'agglomération, la municipalité souligne que « *La rénovation de l'éclairage public revêt un caractère prioritaire depuis plusieurs années en France au sein des différentes collectivités territoriales, notamment pour des raisons environnementales et économiques, mais aussi pour des raisons de sécurité publique* ».

En effet, dès les premières années de passage aux ampoules Led, les dépenses publiques en matière de consommation d'électricité ont fortement diminué dans les villes et intercommunalités.

Par ailleurs et comme le souligne Michèle Bonthoux, Maire, le passage à l'éclairage Led est également un enjeu de sécurité publique : « *qu'il s'agisse de sécuriser les circulations piétonnes, cyclistes ou motorisées ou encore de disposer d'une vue dégagée sur les espaces publics sombres, les investissements en la matière sont une forte demande des élu-e-s, des habitant-e-s comme de différentes institutions (Gendarmerie, police nationale, sapeurs-pompiers, Samu…).* ». Bien sûr, les investissements de départ sont parfois importants, en fonction de l'état du réseau. Toutefois, l'éclairage Led permet de concilier préservation de l'environnement, diminution de la facture énergétique et tranquillité publique !

Pour avoir un renseignement, déclarer une panne, un problème de sécurité, adressez un courriel à mairie@ville-mainvilliers.fr ou bien prenez contact avec les services techniques de la ville au 02 37 18 56 43. Votre requête sera enregistrée puis transmise à Chartres métropole.

Station de maintenance de la Sncf : les riverains demandent des réponses…

La station de maintenance des Trains Express Régionaux (TER) a vu le jour en 2016 à proximité des pavillons des Vauroux. Depuis cette date, les riverains connaissent d'importantes nuisances.

Implantée en plein coeur urbain, la station de maintenance Sncf génère des nuisances fortes pour les riverains (pollution de l'air, bruit...). En raison des contraintes de fonctionnement du site, les trains sont préchauffés très tôt le matin. A cela s'ajoutent des installations sur sites qui pourraient s'avérer néfastes pour l'environnement. Interpellée, Madame le Maire a saisi Chartres métropole, la Sncf, la Région Centre Val de Loire ainsi que l'Agence Régionale de Santé afin que des études d'impact soient menées sur l'environnement (riverains, pollution éventuelle de l'air et du sol…). Une prochaine réunion doit permettre de mobiliser les parties concernées afin d'obtenir des avancées réelles pour les riverains.

« Ça ira mieux en le disant »

Jean-Paul Rafat
adjoint au maire, délégué à la citoyenneté

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) a souhaité créer cette rubrique pour faire la promotion des gestes citoyens favorisant le mieux vivre ensemble afin de lutter contre les « mauvais comportements » du quotidien.

Les enfants du CME vous montrent l'exemple pour bien porter le masque mais aussi pour le jeter correctement!

Ils donnent l'exemple!

Les enfants apprennent au contact de la société, dans la rue, dans leur famille, à l'école, qu'il s'agisse du respect de l'environnement, de la manière de se comporter en public. Ce qu'ils voient n'est pas toujours exemplaire. Le Conseil Municipal des Enfants a décidé d'une action de sensibilisation sur l'environnement, notamment en cette période de crise sanitaire.

Le CME à la Maison des Projets

« Mercredi 13 janvier, nous sommes allés à la Maison des Projets. Nous avons rencontré Céline. On a parlé des démolitions, des projets en cours, comment se passe les réaménagements. Nous avons vu des anciennes photos de Mainvilliers ce n'était que des champs. Voilà pour notre rencontre avec Céline. »
Texte rédigé par Maram et Mériem du Conseil Municipal des Enfants (CME)

Visite de la mairie par des élèves de Coubertin

Les CM1 de Madame Peyre de l'école Pierre de Coubertin racontent leur journée à la mairie le 20 janvier.

«Notre classe a été visiter la mairie de Mainvilliers, appelée « la Folie[1]» pour y chercher les symboles de la République française (la Marianne et son bonnet phrygien, le drapeau tricolore, la devise de la France « Liberté, Egalité, Fraternité », etc…).

Monsieur Rafat, élu délégué à la citoyenneté, nous a accueillis et nous a raconté l'histoire de Mainvilliers et de son hôtel de ville. Il était venu quelques semaines plus tôt pour interviewer les délégués de notre établissement scolaire à l'occasion de la journée de la laïcité.

Pendant notre visite, nous avons découvert la salle d'honneur. Nous avons eu le privilège d'y rencontrer en personne Madame le Maire, Michèle Bonthoux puis d'aller dans les salles normalement pas accessibles au public comme les salles de réunion, de repos et la cafétéria.

Dans la salle de réunion, M. Rafat nous a expliqué comment fonctionnaient les réunions du Conseil Municipal avant de nous encourager à nous présenter au Conseil Municipal des Enfants.
Nous les remercions grandement.»

[1]La «Mairie-école» à 4 classes pleine de charme a été surnommée «la folie» en 1902 par les Mainvillois, parce qu'ils la trouvaient trop grande pour un bourg de 1605 habitants et située à l'écart du village, dans les champs.

Portraits : À la rencontre de Rose Loga et de Paul Lada

Denise Dubois
adjointe au maire déléguée aux sports

Rose Loga, médaille d'or

Le 21 février dernier, Rose Loga, jeune Mainvilloise de 18 ans, a décroché la médaille d'or aux championnats de France juniors des lancers longs à Salon de Provence.
Cinq mois après sa première médaille de bronze dans la catégorie « Elite », Rose Loga s'est imposée comme une favorite prometteuse dans son domaine de prédilection. Concourant également dans la catégorie « sénior », elle a été sacrée Vice-championne de France.

Rose Loga, qui a commencé l'athlétisme à l'âge de 12 ans à l'ACLAM (Athlétisme Chartres Lucé Asptt Mainvilliers) et adepte du stade Bernard Maroquin, s'est spécialisée dans le lancer de marteau à son entrée au pôle d'Eaubonne en 2017. En 2018, la Mainvilloise est sélectionnée pour la première fois en équipe de France pour participer aux championnats d'Europe cadets (U18). En 2019, elle bat à 4 reprises le record de France cadet et est de nouveau sélectionnée pour une compétition internationale jeune.

Cet hiver, en battant le record de France junior de lancer de marteau, Rose Loga a assommé la concurrence ! En janvier dernier, Rose Loga a réalisé son meilleur lancer en envoyant le marteau à 71, 09 mètres. Avec 15 heures d'entrainement par semaine, Rose Loga que nous avons rencontrée au stade Bernard Maroquin, entends bien aller plus loin !

Elle pourra compter sur ses fans à Mainvilliers !

Paul Lada, Vice-champion de France 2019 du 60 mètres !

Accompagnant Rose Loga, Paul Lada est également un espoir dans sa discipline. Âgé de 20 ans et né à Mainvilliers, Paul Lada pratique l'athlétisme depuis 10 ans.
Déjà sélectionné à deux reprises en équipe de France sur 3 distances (60 mètres, 4X 200 mètres et 4X 100 mètres), Paul Lada a été de multiples fois champion régional et départemental.

Étudiant en 2ème année de BTS commerce international, Paul Lada s'entraine 16 heures par semaine au CREPS (centre de ressources, d'expertise et de performance sportives) de Poitiers, coaché par son entraineur Fabien Lambolez.
Avec 3 records personnels, 6'86 secondes sur 60 mètres, 10'59 secondes sur 100 mètres et21'98 secondes au 200 mètres, Paul Lada se prépare pour les prochains championnats internationaux !

Sport : La Ville dans les starting-blocks !

Stade Coubertin

Entre les stades de foot et les terrains de baskets interdits d'accès, les gymnases fermés… l'année qui s'est écoulée a été source de frustration tant pour les sportifs amateurs que pour les compétiteurs aguerris. Focus sur les structures de la Ville qui n'attendent que le top départ pour rouvrir !

Depuis les restrictions sanitaires imposées dans le pays, les amoureux de la course à pied, de crossfit ou les cyclistes ont légitimement envahi les parcs et rues de la ville. Et pour cause! Qu'il s'agisse de la pratique amateur ou des compétitions, le sport est un élément essentiel de bien-être. Si la pratique sportive, individuelle ou collective, favorise à tout âge une bonne santé… elle participe également à la transmission des valeurs de respect, d'écoute et d'échange… Comme le souligne Denise Dubois, adjointe au maire déléguée aux sports, « *les activités physiques et sportives constituent ainsi un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale…* ».

Mainvilliers et le sport : une histoire d'amour !

Avec 2 gymnases, 5 terrains de foot, 2 pistes d'athlétisme, 6 terrains de tennis et de nombreux autres équipements, Mainvilliers consacre d'importants moyens humains et financiers chaque année à la politique sportive. En faisant de l'accès au sport une priorité municipale, la Ville a ainsi vu la population sportive croître d'année en année ! A côté des sportifs non licenciés qui s'adonnent à leur passion en toute autonomie, Mainvilliers compte aujourd'hui 3.000 licenciés dans une association sportive affiliée à une fédération.

Une offre unique pour une ville de 11.000 habitants

Pour répondre aux besoins croissants des sportifs jeunes et moins jeunes, la Ville a engagé depuis maintenant plusieurs années de nombreux investissements.

Espace Pierre de Coubertin :
- 1 terrain de foot stabilisé + 1 terrain de foot engazonné
- 1 piste d'athlétisme
- 1 anneau de cyclisme
- 1 salle multisports
- 1 terrain extérieur multisports (handball et basket)

Le Club de tennis :
- 2 courts de tennis couverts
- 1 club house
-4 courts extérieurs en terre battue, celle-ci permettant d'amortir les chocs sur les articulations

Espace Bernard Maroquin :
- 1 terrain de foot engazonné
- 1 terrain de foot synthétique
- 1 aire de lancer de marteau
- la salle des sports
- 1 piste d'athlétisme
- 1 terrain engazonné + 1 cage pour le lancer de disque
- 1 boulodrome intérieur et extérieur pour la pratique de la pétanque et de la boule lyonnaise

Parc des Vauroux :
- 1 skate parc

Hameau de Seresville :
- 1 terrain de foot engazonné en accès libre

Des structures de proximité pour les écoles

Grâce à ses nombreux équipements, la Ville offre des opportunités uniques pour la pratique du sport dans le cadre scolaire. Les structures de la Ville sont ainsi mises à disposition du collège Jean Macé mais également des écoles pour l'EPS. 3 éducateurs sportifs, rémunérés par la Ville, interviennent quotidiennement en lien avec l'Education nationale. A cela s'ajoute :
- 1 plateau sportif sur l'école élémentaire Pierre de Coubertin
- 1 plateau sportif sur l'école élémentaire Jean Zay

Un suivi au quotidien

Les équipements font l'objet d'une surveillance quotidienne grâce aux gardiens présents sur site. Ces derniers sont en relations avec les associations et font remonter les dysfonctionnements qui peuvent être constatés en matière de maintenance. Au total, 6 agents interviennent sur les aspects techniques.

Le gymnase Pierre de Coubertin, comme tous les équipements sportifs, seront équipés d'éclairage led.

zoom

Le sport en chiffres et en lettres en 2021

+ de 23 associations sportives

+ de 210.000 € de subventions aux associations

+ de 3.000 licenciés

+ de 1,1 million d'euros en investissement !

2021 : lumière sur les investissements !

Esquisse des nouveaux vestiaires sur le site Bernard Maroquin

Soucieuse d'améliorer les conditions d'exercice du sport en général, la Ville investira 1.160.890€ en 2021 pour la création et l'amélioration des équipements sportifs. Après la création du terrain foot synthétique en 2018, le site sportif Bernard Maroquin verra débuter au cours du premier semestre la construction des nouveaux vestiaires attendus par le CSM football, qui remplaceront ceux utilisés actuellement sur le complexe Esther Villette. Mais les investissements ne s'arrêteront pas là. 2021, sera également l'année des économies d'énergie au sein des équipements sportifs couverts (gymnases Pierre de Coubertin et Bernard Maroquin, boulodrome et salle de tennis n° 2 du CSM tennis), puisque les éclairages aujourd'hui très énergivores et pour certains peu lumineux seront remplacés par des éclairages à led, moins énergivores. Attachée à favoriser également une dynamique de « sport-santé » en accès libre, deux espaces de musculation en plein air seront installés sur les sites sportifs Pierre de Coubertin et Bernard Maroquin. Enfin, pour les jeunes et moins jeunes, un espace « sport / loisir » sera créé sur la Bilterie en accès libre.

Un espace « sport / loisir » prochainement sur la Bilterie (site sportif Bernard Maroquin)

Mainvilliers, ville de talents

Les infrastructures d'athlétisme de la Ville permettent d'accueillir de nombreuses manifestations mais favorisent également le haut niveau des Mainvilloises et Mainvillois. Récemment, Rose Loga a ainsi obtenu la médaille d'or aux championnats de France Juniors en battant le record de France du lancer de marteau dans sa catégorie. En prime, Rose Loga s'est offert la médaille d'argent dans la catégorie adulte !

Les moyens de la Police municipale renforcés

Comme de nombreuses villes Mainvilliers dispose d'une Police municipale. Prévention des actes malveillants, interventions variées, actions de sécurité routière…les moyens de la PM ont récemment été renforcés au regard des missions étendues qui sont demandées aux agents.

Quelles sont les missions prioritaires des agents ?

Les agents de la police municipale sont des fonctionnaires territoriaux qui ont pour mission la prévention et la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques (Article L511-1 du Code de la sécurité intérieure). Ils agissent sous autorité du maire. Les policiers municipaux possèdent des pouvoirs de police administrative mais aussi de police judiciaire. À ce titre ils ont davantage de prérogatives que les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)

A Mainvilliers, quelles missions quotidiennes ?

Au-delà de leurs missions prioritaires, les agents surveillent les établissements scolaires, les bâtiments et équipements publics et privés par exemple.
Les agents effectuent également des missions de maintien de l'ordre lors de manifestations ou sur les lieux de rassemblements tels que les marchés ou les foires…
Les agents assurent des missions de sûreté par la prévention d'actes malveillants (tels que les vols, les dégradations). Ils tentent par ailleurs, même si la loi ne permet pas toujours d'intervenir efficacement, de veiller à la tranquillité publique, en intervenant sur des troubles comme des rassemblements illégaux causant du bruit ou entrainant des dégradations de l'espace public. Ils sont amenés à intervenir au titre de pouvoir de polices spéciales sur les débits de boissons et sont chargés **de la police des cultes, de la police des animaux dangereux…**
Ils font respecter à ce titre les arrêtés qui peuvent être pris par le Maire.

En tant qu'Agent de Police Judiciaire Adjoints (APJA) les agents peuvent seconder, dans l'exercice de leurs fonctions, les officiers de police judiciaire. Ils peuvent ainsi constater les infractions à la loi pénale et recueillir tous les renseignements en vue de découvrir les auteurs de ces infractions, le tout dans le cadre et dans les formes prévues par les lois organiques ou spéciales qui leurs sont propres.
Ils peuvent constater par procès-verbal les contraventions aux dispositions du code de la route dont la liste est fixée par décret en Conseil d'État (absence de permis de conduire, de carte grise…). Ils sont donc amenés à intervenir en matière de sécurité routière, en effectuant des contrôles sur le respect des règles (vitesse, respect de l'arrêt au Stop…).

Les agents interviennent dans le cadre du maintien de la salubrité publique. Il s'agit de lutter contre les dépôts sauvages par exemple. I
ls assurent par ailleurs la prévention et l'envoi des secours nécessaires lors d'accidents, tels que les incendies, les accidents de la route, les inondations…

Au regard de toutes ces missions, et pour répondre aux demandes des habitants, la Ville a ainsi récemment recruté deux agents supplémentaires. Avec un troisième recrutement prévu en avril, l'effectif total sera porté à 8 agents (policiers municipaux et ASVP).

Informez-nous avec le numéro citoyen

0 800 48 48 73 Service & appel gratuits

Utilisez le « Numéro citoyen » de la Ville de Mainvilliers lorsque les faits à signaler ne justifient pas un appel urgent à la police nationale, ou bien en complément de l'appel urgent pour donner l'information à la police municipale. Appel gratuit depuis un poste fixe.

Mahieddine Mahi
conseiller municipal délégué aux services à la population

Mise en accessibilité du cimetière de l'église

Des travaux ont débuté début mars au cimetière de l'église et dureront 2 mois. Ils permettront de renforcer l'accessibilité pour les visiteurs grâce à la réalisation d'une bande de béton dans les allées principales.

Durant cette période, par tranches d'une semaine, il se peut que les concessions ne soient pas accessibles. Pour les éventuelles cérémonies, il a, d'ores et déjà, été demandé à l'entreprise de travaux de suspendre son activité durant les temps de recueillement des familles, ceci afin de respecter les hommages rendus en évitant les nuisances.

A noter, ce béton aura peu d'impact sur la perméabilité du terrain puisqu'il sera « drainant ». Il permettra ainsi au sol d'absorber l'eau sur ce terrain, comme il le faisait avant l'ajout de ce dispositif d'accessibilité.

Les services « cimetières » et « espaces verts / propreté » restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

Combien d'habitants à Mainvilliers ?

11.619 habitants

C'est la population légale au 1er janvier 2021. Il s'agit du dernier chiffre officiel qui date de 2019 (version non millésimée - le millésime s'obtient par la médiane des 5 dernières années en partant de N-1 : soit 2018 pour l'année 2021). Il s'agit de la population DGF : population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire) + places de caravanes sous certaines conditions (un habitant par place de caravanes).

Elections

Comme nous l'avions évoqué dans l'édition de « Mainvilliers le Mag' » de janvier/février dernier, les élections départementales et régionales, initialement prévues au mois de mars, sont reportées au 13 et 20 juin 2021.

Afin de prendre en compte le caractère sanitaire particulier de la période, la loi du 22 février 2021, qui entérine ce report, précise que des « équipements de protection » seront « mis à disposition des électeurs qui n'en disposent pas dans les bureaux de vote ». Il s'agira principalement du gel hydroalcoolique, étant donné que le port du masque est obligatoire dans l'espace public sur le territoire mainvillois.

Toutefois, la tenue du scrutin reste suspendue à la remise, au plus tard le 1er avril, d'un rapport du Conseil scientifique sur « les risques sanitaires attachés » à celle-ci.

Enfin, la mise en place d'un double scrutin le même jour génère automatiquement un besoin plus important d'assesseurs dans les bureaux de vote. Pour faire face à ce besoin exceptionnel, un appel aux volontaires pourrait être prochainement proposé dans les semaines à venir. Nous reviendrons bientôt vers vous plus en détail.

La 118ème Micro-Folie de France a ouvert ses portes à Mainvilliers !

Aziz Bouslimani
1er adjoint au maire, référent du pôle économie sociale et solidaire, développement durable, politique de la ville, communication

Inauguration en présence de Michèle Bonthoux, Maire de Mainvilliers, Françoise Souliman, Préfet d'Eure et Loir, François Bonneau, Président de la région Centre Val de Loire, et Didier Fusillier, Président de la Grande Halle de La Villette

Mercredi 27 janvier dernier, la Micro-Folie du CSE (centre socio-éducatif) Jules Verne était inaugurée en présence de nombreux officiels. Zoom sur ce lieu culturel global, connecté, modulable et gratuit !

Une Micro-Folie est pensée comme un espace unique, permettant de créer un lien entre la culture et le monde du numérique et des nouvelles technologies. Avec cette nouvelle structure, adaptée au contexte local, le CSE Jules Verne complète l'offre de son espace numérique et crée « Les Extras » (Les Extraordinaires Voyages Numériques du CSE Jules Verne), un tiers-lieu de médiation numérique et de culture autour de 5 pôles :

Le musée numérique

Galerie d'art virtuelle, le musée numérique est une porte ouverte sur les trésors de l'humanité ; beaux-arts, architecture, cultures scientifiques, spectacle vivant... Plus de 1.500 œuvres sont actuellement disponibles, en provenance des collections d'une cinquantaine d'établissements culturels (la Cité de la musique, Le Louvre, l'Opéra Garnier, le Quai Branly, le château de Versailles, l'Institut du monde arabe…). Sur un écran géant est diffusé un film scénarisant une playlist d'œuvres sélectionnées. Dans la salle, une quinzaine de tablettes équipées de casques audio synchronisées avec l'écran offrent des contenus complémentaires,

des explications en plusieurs langues, des jeux pour les enfants. Les scolaires pourront y appréhender l'Art, la mythologie, la géographie, l'histoire… de manière ludique et interactive !

L'espace public numérique

Labellisé Web O Centre, l'espace public numérique offre au public un accès libre à des postes informatiques équipés de logiciels de bureautique, de création graphique ou musicale, de jeux... Les médiateurs numériques accompagnent les usagers, dans toutes leurs démarches administratives, de recherche d'emploi, de formation professionnelle, etc. Ils mettent également en place des ateliers de découverte ou de perfectionnement concernant l'usage de l'ordinateur, d'internet...

Aziz Bouslimani
1er adjoint au maire, référent du pôle économie sociale et solidaire, développement durable, politique de la ville, communication

Un MakerSpace pédagogique

Il s'agit d'un atelier équipé d'imprimantes 3D, de découpeuses laser et vinyle, de kits Lego, Arduino... Il permet de s'initier à la fabrique numérique, de découvrir la robotique et l'électronique, de participer à des ateliers d'arts plastiques. La liste du matériel y évoluera en fonction des demandes et suivant les technologies à venir.

Un espace de réalité virtuelle

Grâce à des casques « Réalité Virtuelle » indépendants, cet espace permet de s'immerger dans des documentaires et des films 3D, dont ceux réalisés par la chaîne ARTE.

Un MédiaLab mobile

Il permet de réaliser des captations et du montage audio et vidéo (photo, reportages, films, livre audio...). Le MédiaLab est la première des malles numériques qui seront prêtées gratuitement aux partenaires afin de mener des actions avec leur public.

Important ! Au vu du contexte sanitaire actuel, la Micro-Folie permet, à ce jour, de pouvoir accueillir les groupes encadrés tels que les écoles et les accueils de loisirs. Pour le grand public, l'ouverture sera effective en même temps que la réouverture des musées.

Infos pratiques

Gratuit. Renseignements au CSE Jules Verne Léo Lagrange : 137 avenue de la Résistance à Mainvilliers.
Téléphone : 02 37 23 21 14 ou 02 37 21 91 97

Ça se passe aussi au CSE...

L'éloquence : la confiance en soi et la prise de parole en public s'apprennent au CSE

En partenariat avec les centres sociaux Robert Doisneau et Clos Margis, des PEP 28 de Lucé, le CSE a proposé un stage de 2 jours avec Eloquentia aux vacances de Noël à 18 jeunes de Lucé et Mainvilliers âgés de 11 à 17 ans.

Eloquentia est un programme éducatif d'intérêt général né en 2012 et développé par Stéphane de Freitas. Il permet à la jeunesse de s'exprimer librement et de gagner confiance en soi à travers notamment des parcours et des concours de prise de parole en public.
Par la pédagogie « Porter sa voix », le stage permet d'aborder la notion de violence à travers l'expression scénique, la rhétorique classique, le slam et la poésie, la technique vocale et respiration ainsi que l'aspiration personnelle et professionnelle.

Durant 2 jours, les jeunes ont participé à un programme chargé : présentation des formateurs, présentation d'Eloquentia, recueillir les attentes des jeunes, aborder l'expression scénique afin de lever la timidité du groupe, moment d'écriture par les jeunes afin de commencer à travailler la structuration de la pensée et du propos, représentation / débat.

Développement du service de vélocargos « À ma Porte »

Aziz Bouslimani
1er adjoint au maire, référent du pôle économie sociale et solidaire, développement durable, politique de la ville, communication

Compte tenu des enjeux climatiques, la réduction de l'empreinte carbone doit être au cœur des activités économiques d'aujourd'hui. Les déplacements propres des marchandises, et donc leur livraison écologique, participent de ces nouvelles pratiques à encourager et à développer.

En mai 2019, la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) Oxygène, composée de plusieurs acteurs locaux dont des artisans et la commune de Mainvilliers, a créé une activité innovante de livraison écologique dit « du dernier kilomètre ». Ce service de vélocargos permet la livraison de colis en cœur de ville sans pollution, sans bruit et sans abîmer la voirie.

Deux transporteurs locaux, Translocauto et DB Shenker, utilisent quotidiennement ce service. Une boulangerie de Mainvilliers, Emotion gourmande, a remplacé sa tournée en voiture en confiant à ce service la livraison quotidienne de pain dans les cantines scolaires de la Ville.

Repris par Reconstruire ensemble, avec l'appui de la Ville, depuis 8 mois et basé à Mainvilliers, ce service se développe dans trois directions.

Tout d'abord, depuis le 1er janvier, il est devenu comme les autres activités de l'association, un dispositif d'insertion conventionné par les services de l'Etat. La livraison en vélocargos est très clairement un métier d'avenir.

Ce sera un support de formation et d'accompagnement sur un métier nouveau qui sera l'emploi de demain. Le premier salarié en parcours d'insertion a été embauché mi-février. D'autres embauches sont prévues dans les mois à venir.

Ensuite, ce service est un instrument concret du développement durable du territoire. Le but est de favoriser l'extension des filières de collecte existantes sur Mainvilliers (comme celles des bouchons plastiques et des cartouches d'encre) sur un territoire plus large et d'en créer de nouvelles. Ainsi, dans quelques mois, ce service sera chargé de la collecte des bio-déchets des cantines scolaires de Mainvilliers et de son transport en vue de sa transformation en compost (voir article « Nouvelles Mainvilloises » novembre 2020).

Enfin, ce service a vocation à devenir un outil au service des collectivités locales, associations, acteurs publics qui voudraient changer leurs pratiques et être exemplaires pour, par-delà les mots, agir concrètement pour l'environnement et diminuer ainsi l'empreinte carbone du territoire.

Pour toute information, contactez Reconstruire ensemble au 02 37 36 35 30.

La Maison des Projets ouvre ses portes

Aziz Bouslimani
1er adjoint au maire, référent du pôle économie sociale et solidaire, développement durable, politique de la ville, communication

La Ville de Mainvilliers, dans le cadre du projet de renouvellement urbain, propose aux habitants un espace d'information et d'échanges concernant les travaux en cours et à venir.

La Maison des Projets, située place du Marché, à côté de la blanchisserie, est désormais ouverte aux Mainvillois les mardis de 13h30 à 17h30 et les jeudis de 9h à 12h30.
La responsable de cet équipement sera là pour vous informer et échanger avec vous. Une maquette, des photos, des plans seront à votre disposition pour visualiser le quartier de demain.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la Maison des Projets par téléphone au 06 08 05 19 73 ou par mail mairie@ville-mainvilliers.fr

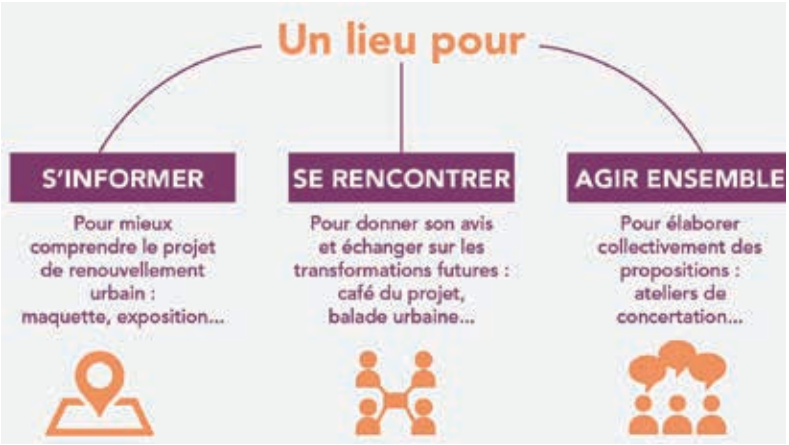

Balades urbaines

La Ville de Mainvilliers propose à tous les habitants des temps d'échanges sur la rénovation du centre-ville.

La première balade urbaine se déroulera le **samedi 27 mars de 10h à 12h** autour de « La Banane ». Nous échangerons sur la transformation à apporter au quartier : habitat, voirie, stationnement, sécurité...

La seconde est prévue le **samedi 10 avril de 10h à 12h** autour de la place du Marché. Nous imaginerons ensemble les équipements publics de demain situés à proximité de la salle des fêtes, l'aménagement du quartier, le stationnement...

Dans un souci d'organisation et afin de respecter les gestes barrières, merci de vous inscrire auprès de la Maison des Projets, par mail à mairie@ville-mainvilliers.fr ou par téléphone au 06 08 05 19 73.

Fête des voisins : c'est la 22è édition

La date nationale de la traditionnelle « Fête des voisins » a été fixée au vendredi 21 mai à partir de 18h .

Cette fête, organisée par les citoyens eux-mêmes près de chez eux, permet de resserrer ou de créer des liens entre voisins de la même rue ou du même immeuble, de rompre l'anonymat et l'isolement qui règnent souvent en ville. C'est un moment sympathique de détente favorisant les échanges.

Cette année encore, la Municipalité de Mainvilliers, en partenariat avec l'association nationale « Immeubles en fête », est prête à aider les Mainvilloises et Mainvillois décidés à prendre en charge l'organisation de cette soirée amicale à proximité de chez eux.

Pour cela, vous pouvez contacter Anne Richard, agent de développement social, au 02 37 18 30 58 et/ou venir participer à la réunion de préparation de l'évènement qui aura lieu mercredi 21 avril à 18h30 à la salle Esméralda, avenue Victor Hugo à Mainvilliers.
Ce soir-là, il sera remis aux organisateurs le matériel de communication nécessaire à la diffusion de l'information auprès de leurs voisins.
La tenue de cette réunion dépendra, évidemment, du protocole sanitaire en vigueur.

Rita Canale
adjointe au maire, référente du pôle épanouissement et culture

Bibliothèque Jean de La Fontaine : + de 20.000 livres vous attendent !

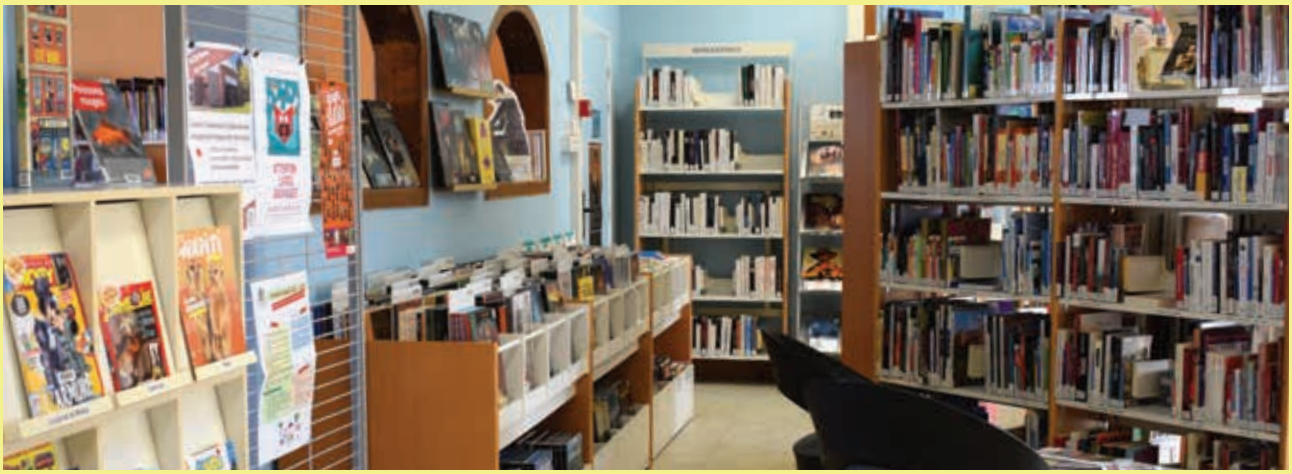

La bibliothèque municipale Jean de La Fontaine, fréquentée par plus de 1.000 lecteurs aguerris, accueille le public pour la consultation sur place et pour le prêt de livres. Focus sur cette structure de proximité.

Si la consultation de livres sur place est gratuite, l'emprunt d'ouvrages est, quant à lui, subordonné à une inscription annuelle payante. Comme beaucoup d'autres bibliothèques municipales, la bibliothèque Jean de La Fontaine organise régulièrement des manifestations culturelles, comme des expositions, des rencontres, à l'instar de celle qui s'est déroulée dernièrement dans le cadre de « Mille lectures d'hiver ».

Etymologiquement, le mot bibliothèque vient des mots grecs anciens « Biblos» (le livre) et « Théké » (la case). La bibliothèque Jean de La Fontaine, c'est aujourd'hui plus de 20.000 livres référencés et présents sur les différents rayonnages, que l'on peut réserver ou bien qui sont à disposition.

Plus de 30.000 ouvrages et DVD sont empruntés annuellement et les sorties littéraires sont attendues avec impatience par les 1.000 lecteurs actifs de la bibliothèque, jeunes ou moins jeunes.

Véritable lieu de vie, de rencontres sociales, la bibliothèque Jean de La Fontaine se veut être aujourd'hui une bibliothèque « 3ème lieu ». C'est-à-dire ? Concept sociologique qui s'est développé et popularisé ces dernières années, le « 3ème lieu » est un espace qui vous accueille du mardi au samedi, où il est possible de se rencontrer après une journée de travail, de communiquer, de tisser du lien, autour d'une passion commune : le plaisir des mots, des histoires racontées ou vécues… bref de la littérature au sens noble !

Festival du Légendaire : exposition à l'école Jean Zay

Dans le cadre du festival du Légendaire, les classes de la moyenne section au CM2 ont exposé des productions sous le préau de l'école.

Afin qu'elles puissent être vues par tous les parents ainsi que par les autres écoles de Mainvilliers, un film a été réalisé, lequel pourra être visualisé dans chaque école. Il est également possible de le visionner sur le site de la Ville : ville-mainvilliers.fr

Ça se passe à la
Salle des fêtes !

Vos prochains rendez-vous culturels !

© Christine François

MARS

SCOLAIRES / MUSIQUE - CINÉMA
Cinéklang
Jeudi 18 mars à 9h à 10h20 et à 14h30
Salle des fêtes

MARS

MUSIQUE / FOLK BLUES ROCK SOUL FUNK
Bai Kamara Jr & the V.S Trio / Barefoot iano trio
Prévu le vendredi 26 mars à 20h30
Reporté au samedi 9 octobre 2021
Salle des fêtes

© Cluc Vandevelde

MARS

SCOLAIRES / MUSIQUE ET CLOWN
Tic Tac Tock
Mardi 30 mars à 9h à 10h30 et 14h30
Salle des fêtes

AVRIL

SCOLAIRES / CONTE MUSICAL
«Histoire d'une mouette et du chat qui lui apprit à voler»
Jeudi 1er avril à 10h et 14h30
Vendredi 2 avril à 10h
Salle des fêtes

© Anne Staveley

AVRIL

MUSIQUE / FUNK JAZZ SOUL
Kellylee Evans
Dimanche 11 avril à 17h
Salle des fêtes

Un autre regard sur les ATSEM !

Christophe Defrance
adjoint au maire, référent du pôle intergénérationnel et éducation

Après Coubertin, nous vous proposons de découvrir le parcours atypique de Patrick Lucas, Atsem et responsable du site Jean Zay, encadrant une équipe de 13 agents au service des enfants.

Mainvilliers, le Mag : Votre parcours de formation, quel est-il ?

Patrick Lucas : *« Je suis titulaire d'un CAP d'électrotechnicien, j'ai commencé à travailler comme électricien dans une société chartraine. Puis je suis entré dans la fonction publique territoriale comme électricien. Je me suis formé et il y a dix ans j'ai obtenu mon poste de responsable option « spécialité scolaire et restauration ». Depuis 3 ans, je suis responsable du site Jean Zay, j'encadre les Atsem mais également les agents d'entretien ou affectés en cuisine. Au total, il y a 13 personnes dans mon équipe. J'ai un parcours atypique. J'ai obtenu mon concours d'agent de maîtrise, mais à l'époque il n'y avait pas de poste correspondant à ce diplôme donc j'ai évolué vers les métiers de l'éducation et de la restauration ».*

MM : D'après vous et fort de votre expérience, quelles sont les qualités incontournables, nécessaires pour exercer votre métier ?

PL : *« En tant que responsable de site, je suis en quelque sorte le maillon d'une chaîne. Il y a une relation quotidienne avec le directeur d'école, les élus, les services techniques, les Atsem, les parents, les personnels en charge de l'entretien et de la restauration. Il faut maîtriser et veiller à l'application des règles d'hygiène et de sécurité en établissant des protocoles stricts et des plannings indispensables pour le fonctionnement des services. Je suis le garant de la mise en œuvre et du respect des protocoles mais également de l'esprit d'équipe qui prend en compte les personnalités des uns et des autres. Il y a un travail de terrain à conduire avec les agents. Il faut un climat de confiance et être à l'écoute des collègues pour avancer dans le même sens, le respect mutuel est essentiel ».*

MM : Cette crise sanitaire qui se conjugue sous différentes formes depuis des mois modifient les protocoles. Dans un tel contexte, comment vous adaptez-vous ?

PL : *« Les protocoles sanitaires se succèdent et les changements d'organisation aussi en raison du virus du Covid-19. Nous sommes passés d'un service self à un service à table avec des manipulations nouvelles de plateaux, de verres et autres denrées. Nous avons un accueil différent en maternelle avec moins d'enfants à table. Les protocoles gouvernementaux ont mis l'accent sur la désinfection régulière quotidienne au restaurant scolaire et dans les classes entraînant une charge de travail supplémentaire pour les agents. On travaille en étroite collaboration avec les directeurs d'école et les enseignants. La crise nous a rapprochés. Il y a eu une baisse des effectifs en juin, mais en septembre tout le monde est revenu à l'école. Il a fallu s'adapter à ce retour massif d'élèves avec un protocole sanitaire exigeant. Pour certaines familles, la distribution de masques en tissu a été la bienvenue.*

MM : Les missions que vous devez conduire sont très variées. Que pouvez-vous nous en dire ?

PL : *« Être en contact avec les enfants, c'est le point essentiel, le point le plus agréable. Pendant les temps périscolaires, les enfants font du découpage, des dessins, des colliers (j'en ai un au poignet). Je passe souvent du rôle de responsable à celui d'animateur. Si un agent est absent, je ne peux pas m'empêcher d'aller dans deux ou trois classes, de participer aux rangements ou nettoyer le tableau pour laisser le moins de travail possible aux autres agents. Je pars du principe que pour voir les difficultés du terrain, il faut prendre part au travail des autres. Ce*

n'est pas en restant derrière un bureau qu'on peut mesurer l'ampleur de la tâche.
Ce qui est le plus délicat à maintenir, c'est la cohésion et l'esprit d'équipe. En ce moment, j'interviens également à Coubertin. Avoir de la solidarité dans l'équipe en temps de crise c'est essentiel. Ce n'est pas le nombre qui fait la difficulté, il faut du dialogue. Je suis dans un monde féminisé, il n'y a qu'un homme dans mon équipe sur 13 agents, un homme Atsem c'est rare ! »

MM : Que vous inspire cette citation : « L'enseignement éclaire le chemin, l'éducation trace la route mais chacun est l'organisateur de son voyage » ?

PL : *« L'école donne des règles pour rester dans un chemin précis, l'éducation est complémentaire pour orienter les enfants vers ce qu'ils désirent. Les enfants iront où ils veulent en restant sur leur chemin en évitant les embûches, mais on peut avoir des obstacles et rebondir. Éclairer, tracer, organiser, c'est mettre de la cohérence dans le parcours de l'enfant, voir comment il pourra s'orienter. La citation est bien ».*

MM : Comment imaginez-vous votre évolution professionnelle ? Envisagez-vous de nouvelles formations ?

PL : *« C'est toujours nécessaire de suivre des formations, c'est primordial dans le travail. Cela fait une douzaine d'années que je suis sur le terrain. En termes d'évolution professionnelle, j'aimerais bien devenir gestionnaire de plusieurs équipes. L'idée c'est de rester dans le même contexte mais y progresser. Chacun est l'organisateur de son voyage, on revient à la citation ».*

MM : Quelle est ou quelles sont les questions que vous auriez souhaité que l'on vous pose ?

PL : *« Je donnerai surtout un point de vue. Je crois que certains métiers dans les collectivités territoriales méritent d'être plus reconnus. Le métier d'Atsem est difficile et les rémunérations pour les catégories C sont basses. Les collectivités ne décident pas des rémunérations par filière. A Mainvilliers, l'adhésion au CNAS (comité national d'action sociale) votée par les élus va considérablement aider les familles : aides pour les études des enfants, assurances, loisirs, vacances, c'est vraiment très bien ».*

Propos recueillis par Christophe Defrance le jeudi 6 décembre.

Qui dit rentrée scolaire, dit inscriptions

Les prochaines inscriptions dans les écoles publiques pourront s'effectuer du 15 au 26 mars.

La formalité d'inscription dans les écoles publiques pour la prochaine rentrée scolaire concerne uniquement :
- Les enfants qui entrent pour la première fois en école maternelle **nés en 2018**
- Les enfants **nés en 2019 de janvier à mai**, qui seront inscrits sur une liste d'attente et qui ne pourront être accueillis qu'en fonction des places disponibles
- Les enfants qui étaient précédemment scolarisés dans une autre commune

L'inscription est à effectuer au service éducation, 129 avenue de la Résistance, du lundi 15 au vendredi 26 mars de 9h à 12h et de 14h à 17h30 (17h le vendredi).

Fermeture au public les mardis et jeudis après-midi et le vendredi matin. Se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois et du certificat de radiation pour les enfants scolarisés dans une autre commune.

Pour que la rentrée puisse être organisée dans les meilleures conditions, il est indispensable de respecter ces dates d'inscription. En cas d'impossibilité absolue d'être présent pendant les heures d'ouverture, vous pouvez prendre rendez-vous avec le service éducation sur certains créneaux horaires.

Pour plus d'infos, n'hésitez pas à contacter le service éducation au 02 37 18 56 46

Commission des menus : les délégués de classe s'invitent à la table !

Christophe Defrance
adjoint au maire, référent du pôle intergénérationnel et éducation

Gabrielle et Jean-Michel, délégués de classe des cours moyens Coubertin, ont participé à l'élaboration des menus le 9 février dans la salle d'honneur de la Mairie.

Gabrielle et Jean-Michel ont rejoint la commission des menus proposés par la société « Convivio », en adéquation avec un cahier des charges précis et servis dans les restaurants scolaires de la ville. L'élargissement de la commission aux représentants élus des élèves s'est imposé comme une évidence…
Qui mieux que les utilisateurs sont en capacité de nourrir le débat de leurs critiques, de leurs suggestions et de leurs propositions pour améliorer le contenu de leurs assiettes ? L'association des enfants est désormais lancée.

Du délégué au fin gourmet, il n'y a qu'un pas qui fut vite franchi après l'ingestion en guise de préambule, des règles, des sigles et autres appellations spécifiques qui président à l'élaboration d'un menu équilibré sur 20 déjeuners servis car la restauration collective fonctionne dans cette temporalité.
La Ville souhaitait réunir l'ensemble des délégués titulaires des trois groupes scolaires mais la crise sanitaire qui impacte de nombreuses initiatives à restreint le projet initial. Ce n'est que partie remise.
En attendant des jours meilleurs, c'est à tour de rôle que les élus des cours moyens seront invités à participer à la commission des menus en devenant les authentiques porte-paroles de leurs camarades.
Les circuits courts, les fruits de saison, les produits locaux, bio et végétariens, les menus thématiques, la salade de blé andalouse…

Gabrielle et Jean-Michel ont étoffé leur champ de compétences transmissibles à leurs camarades dans ce vaste registre culinaire. Tous les acteurs de la commission ont apprécié leur dynamisme communicatif, la maturité de leurs commentaires et le sérieux qu'ils accordent à leur délégation. Autant dire que l'expérience sera poursuivie et enrichie.

Printemps des Poètes : le Haïku à l'honneur

La Ville, avec les 3 groupes scolaires de Mainvilliers, a décidé de s'engager dans l'événement national « Le Printemps des Poètes ». Ecrivez votre Haïku !

Tous les élèves, de la grande section de maternelle au CM2, sont invités à écrire un poème sous forme de haïku. Il s'agit d'un poème japonais de 3 lignes seulement qui fait référence aux saisons, à la nature, aux astres, aux éléments, aux observations; une écologie poétique, une poésie éco-logique en quelque sorte.
Mais le « Printemps des Poètes » ne s'adresse pas qu'aux enfants. Tout le monde peut écrire des vers ! Avis aux habitant-e-s… de 3 à 103 ans !

Vous avez le désir de vous associer à cette manifestation littéraire et culturelle ? Vous trouverez au service éducation (129 avenue de la Résistance) une boîte pour y déposer vos poèmes. Des haïkus sont projetés sur les panneaux lumineux de la Ville pendant la durée de cette manifestation poétique !
Toutes les créations seront ensuite exposées dans la salle d'honneur de la mairie du mercredi 24 au vendredi 26 mars. Accès libre pour toutes et tous, sous réserve des conditions sanitaires.

Des jobs coup de pouce pour les Mainvillois de 16 à 25 ans

Hamady Gadio
conseiller municipal délégué à la jeunesse

Des jeunes en jobs coup de pouce seront accueillis dans les services de la Ville de Mainvilliers cette année encore. Afin de postuler pour les vacances d'été, envoyez votre candidature avant le 23 avril.

Si vous avez un projet personnel et que l'opportunité de bénéficier d'un job coup de pouce vous intéresse, n'hésitez pas à postuler en adressant une lettre de motivation expliquant votre projet, ainsi qu'un CV.

Les jobs coup de pouce sont ouverts à tous les jeunes Mainvillois, étudiants ou en recherche d'emploi : ils sont réservés aux 16-18 ans pendant les périodes de vacances scolaires d'été et aux 18-25 ans tout au long de l'année.

Des jeunes issus de nos différents quartiers ont découvert, l'an dernier, le fonctionnement des services municipaux grâce aux jobs coup de pouce. Première expérience professionnelle pour beaucoup, notamment pour les moins de 18 ans, ce dispositif permet de se confronter au monde du travail et aux obligations qui lui sont liées. Depuis plusieurs années, la Ville assume la totalité de la prise en charge financière de ces embauches temporaires.

Candidature à adresser à : Madame le Maire – Hôtel de Ville – Direction de la vie locale – Place du Marché – CS31101 – 28305 Mainvilliers Cedex.

Reprise des activités au pôle petite enfance

Sylvie Vicente
conseillère municipale déléguée à la petite enfance

Le lieu d'accueil enfants-parents « Roule Bonhomme », le relais d'assistantes maternelles (Ram) et quelques activités de la crèche familiale ont repris dans une partie des locaux de l'ancienne école maternelle Gambetta (rue Henri Matisse) depuis les vacances scolaires de février.

Les temps d'activités enfants-parents (Roule Bonhomme) ont rouvert au public les jeudis.

Les assistantes maternelles indépendantes peuvent profiter des matinées d'ateliers d'éveil du Ram gratuitement pour les enfants qu'elles accueillent.

Les familles désirant inscrire leur enfant au pôle petite enfance peuvent le faire par téléphone ou y être accueillies sur rendez-vous.

Pour tout renseignement, inscription ou prise de rendez-vous, vous pouvez contacter la responsable du Ram, Melle Dubocq, au 06 16 33 57 07.

Travaux

Romyns-Félix Charon
adjoint au maire, référent du pôle urbanisme et cadre de vie

C'EST FAIT

- Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP), des travaux ont été effectués à l'**école élémentaire Emile Zola**, notamment l'installation d'un ascenseur et la mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) des escaliers. A noter également que les cages d'escalier et les couloirs de circulation du rez-de-chaussée et du 1er étage ont été repeintes.

- Après la pose des murs en bois et en paille, la construction de l'**accueil de loisirs**, avenue de la Résistance, se poursuit avec la pose de la charpente.

- L'accueil de la **mairie** a été modernisé, notamment avec la réfection de la peinture et l'installation de nouveaux mobiliers.

A VENIR

- A l'**église**, la rénovation de la voûte est en cours jusqu'à fin mars, ainsi que la confortation des 3 poutres. L'accès au public est momentanément suspendu pendant les travaux.

- En vue de répondre aux normes sanitaires, de la faïence sera posée dans les cuisines des **restaurants scolaires**, sur les sites Victor Hugo, Jean Zay puis Emile Zola.

- **Rue des Bas Menus,** des aménagements sont en cours. Ces travaux visent à permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, à faciliter et sécuriser les déplacements piétonniers mais aussi à hiérarchiser le stationnement dans cette rue. Les travaux ont débuté par l'élargissement du trottoir et les aménagements des quais bus.
Des déviations sont mises en place.

EN COURS

Le Conseil municipal de Mainvilliers, installé le 3 juillet 2020, est composé de 33 élus, dont 25 issus de la majorité municipale et 8 de la minorité. Vous trouverez dans cette rubrique vos représentants élus qui siègent au Conseil Municipal pour prendre les décisions qui vous concernent.

Ils font la ville, focus sur

Magou Konaté, élue Mainvillloise

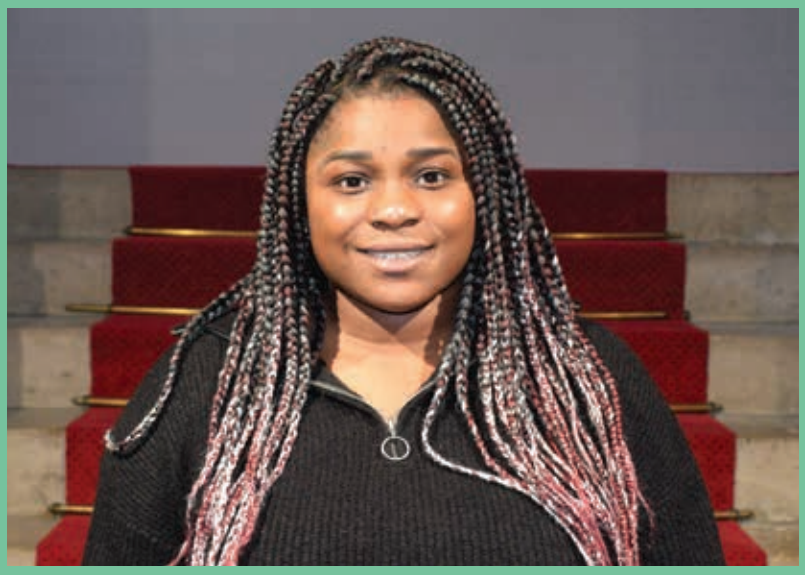

Pourriez-vous vous présenter en quelques mots ?

« Je m'appelle Magou Konaté, je suis âgée de 25 ans. J'habite à Mainvilliers depuis toujours.
Concernant mon cursus scolaire, j'ai effectué un bac professionnel secrétariat avant de m'orienter dans le social. J'ai obtenu un BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social et le diplôme d'état d'éducateur spécialisé.

J'accompagne des mineurs non accompagnés (étrangers), dans leur socialisation et leur insertion sociale sur la commune de Mainvilliers.
Je suis également membre du comité d'usagers du CSE. »

Vous avez été officiellement élue le 3 juillet 2020 lors du conseil municipal d'installation. Quelle a été votre première réaction ?

« Lors de l'élection, ma première réaction a été : « enfin, les choses vont changer à Mainvilliers ! ». J'ai toujours voulu participer à la vie de la ville et, plus particulièrement, ce qui concerne la vie des jeunes (l'insertion dans sa globalité).
En effet, connaissant les dispositifs d'accompagnement sur la commune, j'ai eu la chance d'être orientée afin de trouver mon identité professionnelle. Néanmoins, je pense qu'il est important d'avoir une accroche, quelle qu'elle soit avec les jeunes de la commune, car ils sont l'avenir de la ville. »

Comment abordez-vous cette mandature ?

« J'aborde cette mandature avec beaucoup d'appréhension. En effet, avant de m'engager en tant que conseillère municipale, je ne m'intéressais que très peu à la politique. En outre, je suis jeune et animée par le social ; je pense qu'avec les compétences et les expériences de chacun, nous pouvons réaliser de grandes choses.
Je suis fière de faire partie d'une équipe pluridisciplinaire et intergénérationnelle dans le cadre d'un but commun. »

Je suis fière de faire partie d'une équipe pluridisciplinaire et intergénérationnelle...

Zoom sur nos commerçants du marché hebdomadaire du jeudi

Jacques Guillemet,
adjoint au maire, délégué à l'économie de proximité et au pôle santé

Cette page économique est consacrée au marché alimentaire du jeudi. Lors des vœux, Madame le Maire a accompagné Jacques Guillemet afin de rencontrer tous les commerçants de produits alimentaires ou textiles. Jamais nous n'avons mis cette activité en lumière. Le marché, sous la halle, se compose des métiers de bouche : épices, primeurs, poissonnerie, rôtisserie, boucherie et gâteaux exotiques.

Côté textile, ce sont 26 abonnés et 4 volants. Ces derniers sont tirés au sort. Un éventail important de produits : chaussures, sacs, vêtements, cosmétiques, linge de maison, bijoux, produits d'entretien, vaisselle etc…

Ce marché est géré par la police municipale, un nouveau régisseur et l'adjoint en charge de cette délégation.

Un grand merci à tous ces acteurs qui font que notre ville dans sa diversité offre aux habitants, pas que de Mainvilliers, un choix de chalandage aux prix attractifs.

Crédit Agricole : une fermeture provisoire avant une agence neuve…

Au mois de janvier, l'agence du Crédit Agricole située en centre-ville a fermé ses portes pour des problèmes de sécurité. Après une réunion en mairie, le Crédit Agricole restera sur la ville.

Dès la fermeture du Crédit Agricole, une réunion a été programmée en mairie en présence de Michèle Bonthoux, Maire, de M. Aziz Bouslimani, Premier adjoint au Maire et de M. Jacques Guillemet, adjoint aux commerces.

Attachés à garder une agence bancaire qui joue un rôle de proximité essentiel pour les habitants et les entreprises, les élu-e-s ont décidé d'accompagner la banque dans sa recherche de locaux. Si les habitants sont envoyés aujourd'hui sur d'autres communes, le Crédit Agricole se réinstallera sur Mainvilliers, d'abord dans des locaux provisoires. Puis une agence neuve ouvrira une fois le site idéal trouvé, en lien avec la Ville.

Les clients de l'agence seront informés par le Crédit Agricole et nous communiquerons d'autres informations dans le prochain journal municipal.

Dernière minute
Reprises de la boulangerie en haut de la rue de la République et du salon de coiffure en bas d'Intermarché. Achat de ADSL Moto par l'entreprise Cohu radiateur et fils qui a souhaité déménager de Luisant pour s'installer à Mainvilliers.
Nous y reviendrons dans le prochain Mainvilliers le Mag'.

Jacques Guillemet,
adjoint au maire, délégué à l'économie de proximité et au pôle santé

Vaccination des personnes de 75 ans et plus : par manque de vaccins, la campagne durera des mois…

Partout en France, la campagne de vaccination des personnes âgées de 75 ans et plus sera longue. Celle-ci se déroule au rythme de l'arrivée des vaccins qui manquent cruellement. Le centre de vaccination de Chartres n'échappe pas aux manques de moyens.

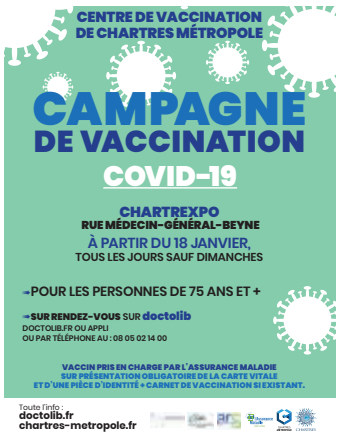

Afin d'accompagner les personnes âgées les plus isolées et les plus fragiles dans leur démarche de vaccination, la Ville a obtenu il y a quelques semaines que des créneaux horaires soient réservés pour les Mainvilloises et Mainvillois. Dans une lettre adressée à toute la population, Madame le Maire a ainsi indiqué les actions mises en place par la Ville ; accueil téléphonique, mise en place d'un mini-bus pour accompagner celles et ceux qui connaissent des difficultés de déplacement, où qui ne peuvent se déplacer seuls…
Plus de 250 personnes ont ainsi contacté la mairie.

Si des créneaux horaires ont été obtenus, ils permettent seulement de vacciner une dizaine de personnes par semaine, en raison du faible nombre de vaccins dont dispose le centre de vaccination de Chartres. En effet les vaccins arrivent en petit nombre chaque semaine en France, puis sont envoyés dans les divers centres.

Toutes les personnes ayant contacté la mairie seront rappelées, et accompagnées si besoin. Il est important de souligner que la Mairie a tout mis en oeuvre afin que personne ne soit oublié. Dans la mesure où la vaccination durera plusieurs mois, il est important de rassurer les personnes âgées qui ont appelé et qui attendent un rendez-vous. Celui-ci interviendra peut-être dans plusieurs semaines.

- Où se situe le centre de vaccination le plus proche ? À Chartrexpo, rue Médecin-Général-Beyne à Chartres
- Qui est concerné en priorité ? Les personnes âgées de 75 ans et plus
- Comment obtenir un rendez-vous ? En appelant le numéro gratuit du Centre Val de Loire : 08 05 02 14 00. Les personnes appelant le centre de vaccination sont inscrites sur Doctolib par le centre de vaccination sans qu'il y ait besoin de s'inscrire par Internet.
- Comment avance la campagne de vaccination ? La vaccination se déroule au rythme de l'arrivée des vaccins et se déroulera donc sur plusieurs mois.

La Ville partenaire de la CCI

Nous avons rencontré le président de la CCI (chambre de commerce et d'industrie) et ses services, d'où la banderole au rond-point de la Liberté. Celle-ci acte un partenariat pour suivre et conseiller les entreprises

dans des moments difficiles afin de construire une étroite collaboration en attendant de signer une convention.

Santé : face à la pénurie de médecins généralistes, quelles initiatives des pouvoirs publics ?

Jacques Guillemet,
adjoint au maire, délégué à l'économie de proximité et au pôle santé

Depuis plus de 25 ans, pour « diminuer les dépenses de santé », l'État a décidé de réduire le nombre de places disponibles dans les facultés de médecine. Conséquences ? De très nombreuses communes doivent désormais faire face à une pénurie de médecins. Quelles actions pour remédier à cette situation ?

© senivpetro / Freepik

Alors que le nombre de médecins baisse fortement, l'accès aux soins est plus que jamais une priorité. « Beaucoup de praticiens arrivent aujourd'hui à l'âge de la retraite et les nouvelles générations ne sont pas assez nombreuses pour compenser ces départs. Ce phénomène est notamment dû au niveau insuffisant du numerus clausus – c'est-à-dire le nombre d'étudiants en médecine accédant à la 2ème année – pendant les années 1990 » peut-on lire sur le site du Ministère de la santé.
Conséquences ? Une commune sur trois en France est classée en désert médical et de nombreuses villes connaissent une pénurie de médecins généralistes et de certains spécialistes. Dans ce contexte, les régions et villes tentent de trouver des solutions pour attirer les médecins généralistes. C'est notamment le cas en Eure-et-Loir.

Si les initiatives ne sont pas toujours concluantes (de nombreux jeunes médecins préférant exercer dans les hôpitaux), la Ville de Mainvilliers a décidé d'étudier deux pistes de travail : la création d'une Maison de Santé et celle d'un cabinet médical.
Il s'agit pour la Ville d'envisager la création d'une structure dans des locaux spécialement adaptés, où les médecins seraient salariés.
L'autre piste est la création d'une structure permettant d'accueillir des médecins souhaitant exercer leur activité en libéral.

Afin de mener à bien ce projet, la Ville travaillera en étroite collaboration avec les praticiens de Mainvilliers mais sollicitera également les institutions de santé existantes, comme les cliniques privées. Quelle que soit la piste privilégiée, les locaux doivent respecter les contraintes imposées par l'Agence Régionale de Santé. Par exemple, lorsque cohabitent des médecins généralistes et des professions paramédicales, il est obligatoire de disposer de deux salles d'attente.
La municipalité étudie les locaux les plus enclins à recevoir un pôle médical.

La Région soutient la création de structures médicales

Bien que ne détenant pas une compétence en matière de santé, la Région Centre-Val de Loire s'est saisie de la question fondamentale de l'accès aux soins. Face aux déserts médicaux, la Région s'est engagée dans le soutien à la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP).
Ces structures permettent de mieux organiser et structurer l'offre de soins en regroupant médecins généralistes, kinésithérapeutes, infirmiers, dentistes et autres professionnels de santé avec pour ambition de rendre l'exercice libéral plus attractif en organisant de meilleures conditions d'exercice pour les professionnels. La Région Centre-Val de Loire investit 20 M€ pour la création de MSP sur l'ensemble de son territoire. La Ville a ainsi saisi la Région Centre-Val de Loire afin d'être accompagnée dans son projet.

Mairie de Mainvilliers

Hôtel de Ville - place du Marché
CS 31101 - 28305 Mainvilliers Cedex
02 37 18 56 80
Site : ville-mainvilliers.fr
Courriel : mairie@ville-mainvilliers.fr
Ouvert du lundi au vendredi 8h45-12h et 13h45-17h30 (jusqu'à 17h le vendredi)
- Direction des Services Techniques :
02 37 18 56 43

Direction de la Vie Locale

129 avenue de la Résistance
Ouvert du lundi au vendredi 8h45-12h et 13h45-17h30 (jusqu'à 12h15 et 17h le vendredi)
- Secrétariat : 02 37 18 37 20
- Culture : 02 37 18 37 25

Direction enfance / famille

129 avenue de la Résistance
- Service éducation : 02 37 18 56 46
- Secrétariat : 02 37 18 37 21

Police municipale

127 avenue de la Résistance
Ouvert du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h
02 37 18 55 70

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

125 avenue de la Résistance
02 37 18 32 26

Bibliothèque municipale Jean de la Fontaine

131 avenue de la Résistance
Horaires d'ouverture : ouvert mardi 15h-18h / mercredi 14h-18h / jeudi 9h-12h et 15h-18h / vendredi 15h-18h / samedi 9h-12h et 14h-17h
02 37 21 84 57

Pôle petite enfance « Les Mainvillous »

133 avenue de la Résistance
Ouvert du lundi au vendredi 7h30-18h30
- Multi accueil : 02 37 18 54 44
- Crèche familiale : 02 37 18 54 45
- Relais d'Assistantes Maternelles :
06 16 33 57 07
- Protection Maternelle et Infantile :
02 37 21 85 21

Centre aquatique et forme des Vauroux

1 rue Salvador Allende
09 71 00 28 28

Foyer restaurant Marie-Hélène Foucart

3 rue du 14 Juillet
Ouvert du lundi au vendredi 7h30-17h (fermeture à 16h le mercredi et le vendredi)
02 37 21 22 86

Centre socio-éducatif Jules Verne

137 avenue de la Résistance
02 37 23 21 14

Institutions :

La Poste

135 avenue de la Résistance
02 37 84 13 70

Chartres métropole

Hôtel de Ville - Place des Halles
28000 Chartres 02 37 23 40 00
- Pour les déchets, joindre Chartres métropole au numéro vert 0800 22 20 36.

Point d'accès au Droit

5 rue du Docteur-Gibert à Chartres
ouvert du lundi au vendredi 9h-12h et 13h-17h.
02 36 67 30 40
L'accueil se fait uniquement sur rendez-vous.
Conseil départemental d'Eure et Loir :
02 37 20 10 10

Numéros d'urgence

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) :
02 37 20 45 47
Commissariat de Chartres : 02 37 24 75 39
Violences faites aux femmes : 3919
Pompiers : 02 37 84 13 70
SAMU : 15
Préfecture : 02 37 27 72 00

Cette rubrique est la vôtre : Vous avez des questions ? Nous vous invitons à contribuer en soumettant vos préoccupations du quotidien sur cet espace ouvert et citoyen. Les contributions sont à adresser par courrier à la Ville ou en remplissant le formulaire de contact sur le site internet ville-mainvilliers.fr (rubrique Contact).

L'accès à la bibliothèque est-il uniquement réservé aux personnes inscrites ?

Tout le monde peut accéder à la bibliothèque, même sans être inscrit, vous pouvez donc consulter des livres sur place. En revanche, si vous souhaitez emprunter des ouvrages, vous devez être inscrit, moyennant une cotisation (6 € par an pour les adultes mainvillois ; 10 € par an pour les adultes non mainvillois ; 2 € à la première inscription pour les enfants). Vous pourrez ainsi emprunter 10 livres par mois et 2 DVD pour 15 jours.

J'ai un potager. Puis-je venir au marché le jeudi pour vendre ma production ?

Attention : vendre sa production sur un stand au marché n'est pas possible en tant que particulier. Pour ce faire, il faut déclarer son activité au préalable et payer des impôts.

Quelles démarches ?
Pour officialiser votre activité commerciale, **même occasionnelle**, vous devez vous faire immatriculer au registre du commerce et des sociétés (RCS), géré par la chambre de commerce et d'industrie (CCI). Vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site Guichet-entreprises.fr.

La Chambre du Commerce et de l'Industrie, par l'intermédiaire du centre de formalités des entreprises (CFE), peut toutefois effectuer cette prestation pour vous.
Ensuite, vous devez transmettre une demande écrite à la mairie de Mainvilliers pour obtenir un emplacement sur le marché du jeudi matin en précisant vos nom et prénom, date et lieu de naissance, votre adresse, l'activité précise exercée et les justificatifs professionnels.
Comme il s'agit d'une vente occasionnelle, vous n'aurez pas une place fixe. La mairie vous délivrera une carte de commerçant « volant ». Le jour du marché, vous serez placé en fonction des disponibilités.

N'oubliez pas de déclarer les revenus des ventes de vos fruits et légumes. Vous pouvez bénéficier d'une exonération fiscale en fonction de la surface de votre potager ou verger. Si celui-ci est accolé à votre habitation, vous n'êtes pas imposable tant que le terrain ne dépasse pas 500 m^2. Dans les autres cas, vous êtes imposable sur les revenus issus de la vente de vos fruits, considérés comme des produits agricoles (régime fiscal « micro-BA », c'est-à-dire micro-bénéfice agricole).

(Sources : Extrait du Bulletin officiel des Finances Publiques – BOI-BA-CHAMP-10.10.10.20160406)

Avenir et démocratie participative

De tous temps, les hommes se sont associés et regroupés pour vivre, pour se défendre, pour défendre leurs droits, pour s'entraider et enfin pour se distraire. Waldeck Rousseau alors Premier ministre écrivit et fit adopter une loi le 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. Cette loi et son décret d'application encadrent le fonctionnement de toutes les associations ayant leur siège en France.

Chaque association dite « loi 1901 » est régie par le principe démocratique. Ces membres, les adhérents, s'associent dans une convention en vertu de laquelle ils décident de partager des connaissances et/ou leur activité dans un but autre que le partage de bénéfices ou la recherche de profit. Les adhérents élisent en leur sein des administrateurs chargés de faire fonctionner et mettre en place des activités. Chacun peut participer et faire entendre sa voix lors de l'assemblée générale ou sein du conseil d'administration s'il désire s'investir davantage.

La ville de Mainvilliers a la chance de compter de nombreuses associations. Elles proposent des activités culturelles, sportives, de solidarité ou de loisir. Elles méritent une aide conséquente du Conseil municipal. Pour reconnaitre leurs efforts, nous mettons à leur disposition des locaux ou des installations sportives, nous leur prêtons du matériel et nous leur attribuons une subvention annuelle qui tient compte du nombre de leurs adhérents, de leurs activités et projets et de leur situation financière. La ville passe une convention avec chacune d'elles.

Nous savons que nous pouvons compter sur leur engagement bénévole comme elles savent qu'elles peuvent compter sur nous en ces temps difficiles.

Nous sommes conscients du rôle éducatif des associations qui transmettent des valeurs essentielles du vivre ensemble.

Nous continuerons à soutenir les associations du territoire, à développer les partenariats et promouvoir les initiatives. Comment ? Grâce au vote du budget qui, dès cette année, prévoira des crédits nécessaires à la réalisation de la Maison des Associations qui est au cœur de nos engagement municipaux.

Vos élus de la majorité : Mainvilliers, Ensemble pour l'Avenir

Chères Mainvilloises, Chers Mainvillois,

A l'heure où nous écrivons l'article, nous sommes toujours dans l'attente des résultats de notre recours. Un mandat qui devait, selon la municipalité en place, être dans la continuité des mandats de Monsieur Châtel !
Qu'en est-il sur le terrain ?
Peu d'informations de la part de la municipalité pour vos élus de la liste « Ensemble Passons à l'Action » !

Que sont devenues les Nouvelles Mainvilloises ?
Un changement sans concertation ! Une nouvelle fois, où est la transparence ? Est-ce de la négligence ou …

Pas de nouvelles quant aux projets immobiliers qui interrogent à juste titre des Mainvillois ! Une augmentation massive de la population sans concertation, sans mise à niveau des équipements adéquats, est-ce le projet de la municipalité ?
Doit-on vous rappeler que seule la moitié des Mainvillois a voté pour votre liste, Madame le Maire, c'est pourquoi vous ne pouvez pas dédaigner, à ce point, l'autre moitié !

Comment pouvez-vous écrire, dans un courrier adressé début janvier aux Mainvillois, que vous vous réjouissez du transfert vers la Communauté d'Agglomération de la Piscine des Vauroux ? Qu'avez-vous fait Madame le Maire lorsque vous étiez première adjointe de Monsieur Châtel, qui était alors, Président du Syndicat Intercommunal du Parc et de la Piscine des Vauroux (S.I.P.P.V.) ? Avez-vous fait au moins une fois cette demande à l'agglomération ?
Bravo Monsieur le Maire de Lucé qui en quelques mois de mandat et de présidence du S.I.P.P.V. obtient ce transfert !

Oui, vos élus de la liste « Ensemble, Passons à l'Action » se réjouissent de ce transfert, qui va enfin permettre aux Mainvillois de ne plus payer deux fois une même compétence ! Car jusqu'à maintenant, nous participions au budget communautaire de l'Odyssée et nous financions par des subventions le S.I.P.P.V. ! Malheureusement ne vous réjouissez pas trop vite car Mainvilliers a encore une dette envers Lucé ! Là encore, une belle marque de transparence !

Prenez soin de vous et de vos proches !

Vos élus de la Liste « Ensemble Passons à l'Action »
Michel Cibois, Sophie Milon Auguste, Alexandre Massa, Catherine Jubault, Mohamed Yaou, Pascale Couturier, Stéphane Pinault, Hélène Guermonprez.

ÇA BOUGE À MAINVILLIERS !

VENEZ ÉCHANGER SUR LE FUTUR CENTRE VILLE À LA MAISON DES PROJETS

nouveaux équipements publics

habitat neuf
rénovation de logements

La Maison des Projets

OÙ ?
PLACE DU MARCHÉ,
28300 - MAINVILLIERS